

L'Association des Diplômés de l'ISTEC (ADEC) favorise la mobilité internationale des étudiants de deuxième année du programme grande école à travers un programme de bourses dédié au semestre européen. Pour cette année, un budget global de 40.000 euros a été alloué par l'ADEC pour financer dix bourses d'excellence. Chacune de ces bourses, d'un montant unitaire de 4.000 euros, vise à encourager et à faciliter l'accès à des expériences éducatives internationales, en reconnaissant et en récompensant les efforts académiques et personnels des étudiants les plus méritants. Ces bourses représentent une opportunité unique pour les bénéficiaires de développer leurs compétences et d'élargir leurs horizons, tout en poursuivant leur parcours académique et professionnel.

Les critères d'attribution sont les suivants :

- Être étudiant en PGE 2ème année et préparer son semestre à l'international ;
- Sous conditions de ressources fiscales ;
- Avoir fait preuve d'une excellence académique (classement et absence injustifiées) ;
- Présenter un projet d'études à l'international et un projet professionnel.

1) Projet d'études à l'international et projet professionnel

Vous devez élaborer deux projets distincts : un projet d'études à l'international et un projet professionnel. Chaque projet devra être rédigé de manière claire et structurée, incluant des objectifs spécifiques, mesurables et réalisables, afin de convaincre le comité de sélection de l'adéquation de vos projets avec vos ambitions personnelles et professionnelles.

Le projet d'études, doit détailler vos objectifs académiques, les cours que vous souhaitez suivre au sein de l'Université européenne et comment ceux-ci s'intègrent dans votre parcours académique et renforcent vos compétences clés.

Le projet professionnel, quant à lui, doit expliquer comment ce semestre en Europe contribuera à votre carrière future, en identifiant les compétences et expériences que vous espérez acquérir.

2) Conditions de ressources

S'agissant de la condition de ressources, merci de joindre les éléments suivants en fonction de votre situation :

VOS RESSOURCES :

- 1) Avis d'imposition 2023 pour les revenus de 2022. Joindre une copie du dernier avis d'imposition de l'étudiant ou des parents si une déclaration commune a été réalisée.
- 2) Revenus propres de l'étudiant réalisés entre le 01/01 et le 31/05 de l'année civile actuelle :
- 3) Bourses obtenues pour l'année universitaire actuelle (joindre les justificatifs)
- 4) Revenus de l'étudiant envisagés pour l'année universitaire future (à partir de septembre 2024, indemnités de stage comprises)

LES CHARGES :

- Vous êtes pupille de la nation (joindre le justificatif)
- Vous êtes célibataire ou marié avec un ou plusieurs enfants à charge (joindre le justificatif)
- Votre père ou mère est veuf(ve) ou divorcé(e), et élève seul(e) à sa charge un ou plusieurs enfants qui éventuellement poursuivent des études supérieures (joindre les justificatifs)
- Vous vivez en dehors du domicile familial (joindre les justificatifs et notamment ceux concernant votre logement).

Ces différents éléments sont à déposer dans un mail unique à envoyer avant le vendredi 21 juin 17h. L'objet de votre mail doit contenir votre nom et prénom.

Le retour du comité de sélection aura lieu en fin de semaine 26 ou début de semaine 27.

Votre dossier est à envoyer à l'adresse suivante :

bourseadec@mailistec.fr